AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-5-70 055495

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 1 au Bulletin N° 116 5 MAI 1970

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Le relèvement très sensible des températures de ces derniers jours a été favorable à la végétation des poiriers et des pommiers dont la surface foliaire s'est considérablement augmentée. Le traitement conseillé dans notre Bulletin du 28 Avril a perdu, de ce fait, une grande partie de son efficacité.

Sans être encore très importantes les projections d'ascospores deviennent de plus en plus nombreuses. En outre les premières taches viennent d'être observées sur poirier et d'autres devraient apparaître au cours des prochains jours dans les vergers insuffisamment protégés.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement qui devra être exécuté avant la fin de la semaine ou, au plus tard, tout au début de la semaine prochaine.

Compte tenu du développement rapide de la végétation, il est prudent de ne pas laisser plus de 7 à 8 jours entre ce traitement et celui qui était conseillé dans notre Bulletin du 28 Avril.

En cas de pluies abondantes lessivant le traitement, il sera nécessaire d'effectuer une nouvelle application sans attendre de nouvelles informations de la Station.

VIGNES

BLACK ROT DE LA VIGNE

Les premières projections d'ascospores viennent d'être observées. Les vignes risquent donc d'être contaminées dès qu'elles arriveront au stade sensible d'une feuille étalée (Stade E).

En conséquence, dans toutes les régions où cette maladie a été observée il y a lieu d'effectuer un traitement sur toutes les vignes qui ont atteint ou dépassé le stade E. Dans les vignes à débourrement plus tardif il y a lieu d'attendre que la majorité des bourgeons arrive à ce stade pour traiter.

Nous précisons que les hybrides producteurs directs peuvent également être contaminés. Nous insistons sur le fait que les contaminations sur feuilles sont toujours dangereuses car elles sont à l'origine des attaques sur grappes.

Dans les communes des départements du Cher, de l'Indre et de Loir-et-Cher contaminées par le Black Rot, ayant été définies par des arrêtés préfectoraux, les traitements conseillés contre cette maladie sont obligatoires sur tous les cépages.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

INFORMATIONS -

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Les manifestations de cette maladie sont de plus en plus nombreuses dans les vergers fortement contaminés l'année précédente.

Il y a donc lieu de poursuivre la lutte en effectuant un nouveau traitement.

ARAIGNEES ROUGES

Les quelques journées chaudes du début de la semaine ont favorisé les éclosions des oeufs d'hiver. Toutefois, il est préférable de n'intervenir que lorsque la majorité de ces oeufs d'hiver seront éclos.

En conséquence, dans la plupart des vergers une intervention contre ces ravageurs ne se justifie pas encore. Un traitement n'est indispensable actuellement que dans les vergers où le nombre des larves écloses est suffisamment important pour faire craindre des dégâts sur la jeune végétation.

CULTURES OLEAGINEUSES

CHARANCON DES SILIQUES

Les premières femelles matures susceptibles de pondre viennent d'être observées.

En conséquence, dans toutes les cultures où la présence de ce ravageur justifie une intervention il est conseillé d'effectuer un traitement en utilisant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

Nous insistons sur le fait que seuls les produits reconnus non toxiques pour les abeilles doivent être utilisés pendant la pleine floraison du Colza.

CULTURES CEREALIERES

TORDEUSE DES CEREALES (CNEPHASIA pumicana)

Les sorties de chenilles sont pratiquement terminées. Une intervention est donc à prévoir dans la semaine du 11 au 16 Mai. Les matières actives suivantes peuvent être utilisées : OLEO-PARATHION (240 g de Parathion par Ha), OLEO-MALATHION (1 000 g de Malathion par Ha), PHOSALONE (700 g par Ha).

Toutefois, les sondages effectués montrent que le nombre des chenilles est beaucoup plus faible que les années précédentes et que dans beaucoup de cultures un traitement ne sera pas nécessaire.

Les observations faites par M. CHAMBON de l'Institut National de la Recherche Agronomique permettent de préciser qu'au-dessous de 2 chenilles mineuses par 10 pieds en moyenne, le traitement n'est pas rentable. Les infestations étant irrégulières dans les cultures, le sondage devra être effectué sur 250 pieds répartis au hasard dans toute la parcelle où le traitement est envisagé.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE

Les conditions climatiques sont favorables à l'activité de ce ravageur. Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans le dépliant qui a été remis à chaque abonné.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS